



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION DU 06 OCTOBRE 2019

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAU – Jean Jacques LEBERT – COLLINET Eric

Absent :

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 28 Septembre 2019 paru sur le site le 02 Octobre 2019 .

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

RAPPEL REGLEMENT JEUNES FOOT A 11

Article 9 : Matches remis -Terrains impraticables

Règlement relatif au report de match pour terrain impraticable en période hivernale et hors période hiver « voir circulaire d'application sur le site du DMF rubrique documents »

Il ne sera accordé qu'un seul report pour un même match, si celui-ci devait être reporté une 2^{ème} fois la rencontre sera systématiquement INVERSEE ou jouée sur un terrain de repli (*proposé par le club recevant*) de préférence synthétique, et ce, afin d'éviter l'application de l'article 10 de ce règlement.

Article 10 - Classements

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

- 1. Les matches de la 1ère phase non joués à la date du 22 décembre 2019 seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 point)**
- 2. Les matches de la 2ème phase non joués à la date du 15 juin 2020 seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 point)**

Catégorie U14

REPROGRAMMATION

Journée du 5/10/2019 – U 14 D 2 Gr B – Match 51410.1 – SEZANNE SA – TINQUEUX CH

La section,

Décide de reprogrammer ce match le 7 Décembre 2019.

FORFAIT

Journée du 28/09/2019 – U 14 D 2 Gr B – Match 51402.1 - Esternay – Pierry Moussy

Forfait d'Esternay.

Frais de dossier 30 € à la charge d'Esternay.

Catégorie U16

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 4 Octobre de Dormans sc déclarant FORFAIT GENERAL

Pour son équipe U 16 D 2 GR C –

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de Dormans.

FORFAIT

Journée du 29/09/2019 – U 16 D 2 Gr C – Match 51313.1 – Reuil Fc – Dormans Sc
Forfait de Dormans.
Frais de dossier 30 € à la charge de Dormans.

Catégorie U18

FORFAIT GENERAL

Journée du 05/10/2019 – U 18 R 3 – FAGNIERES ES – VITRY FC
3 FORFAITS CONSECUTIFS DE VITRY FC

La section,

Décide le FORFAIT GENERAL pour Vitry FC

(Article 12 Règlement des Championnats Départementaux Jeunes à 11)

Frais de dossier 70 € à la charge de Vitry FC

FORFAIT

Journée du 28/09/2019 – U 18 D 2 Gr A – Match 51186.1 – Ay cs – Sermaize
Forfait de Sermaize
Frais de dossier 30 € à la charge de Sermaize

Journée du 28/09/2019 – U 18 R 3 – Match 51041.1 – Vitry Fc – Dizy Us
Forfait de Vitry
Frais de dossier 50 € à la charge de Vitry.

MODIFICATION MATCHES U 18 R3 /

Suite à un tour de coupe GAMBARDELLA LE 12 OCTOBRE PROCHAIN
2 Matches de championnat U 18 R 3 sont concernés
SEZANNE RC – COUVROT ET GUEUX – DIZY
VITRY FC – TAISSY n'est pas concerné (Vitry étant en forfait général)

La section décide,

Couvrot et Dizy ne jouant pas le 12 Octobre

D'avancé le match du 16 Novembre COUVROT – DIZY US AU 12 OCTOBRE

**ET LE MATCH GUEUX – DIZY DU 12 OCTOBRE LE REPORTER AU 16 NOVEMBRE.
ET LE MATCH SEZANNE RC – COUVROT DU 12 OCTOBRE AU 7 DECEMBRE.**

L'ANIMATEUR

Jean Jacques LEBERT

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEAU

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU,
MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS